
CONVENTION DE LOCATION DU THOR'ESPACE

Entre :

Madame le Maire de THORIGNY (Vendée), Alexandra GABORIAU, agissant au nom et pour le compte de la commune de THORIGNY (Vendée)

D'une part,**Et le(s) locataire(s) :**Si personne morale

Nom de l'entité :

Représentée par M. ou Mme :

Agissant en qualité de :

Siège social (adresse de facturation) :

.....

Téléphone :

Mail :

Si particulier

M ou Mme :

Date de naissance :

Adresse postale de facturation :

.....

Téléphone :

Mail :

Et dénommé ci-après « LE LOCATAIRE »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA LOCATION

Motif de la location :

Date(s) souhaitée(s) :

LE :

..... OU

DUAU

Pour cette manifestation, le Maire loue au locataire les locaux mentionnés ci-après :

- Le Thor'Espace entier
- La Salle G. Beignon avec son bar
- La Salle les Chênes avec son bar
- Le Bar seul de la salle les Chênes
- Le Bar seul de la salle G. Beignon (en remplacement de la salle des associations)

TARIFS

Montant de la location : €

Informations importantes :

La réservation ne devient acquise et effective qu'après signature par les deux parties du présent contrat et le versement des arrhes (50% du prix de la location) soit la somme de €.

En cas d'annulation par le bénéficiaire, les arrhes ne seront pas restituées (sauf en cas de décès). En cas d'annulation par le bénéficiaire, à moins de quarante-huit heures de la mise à disposition, le tarif entier reste dû.

Une majoration des tarifs pourra avoir lieu chaque année en vertu d'une délibération du conseil municipal. Le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date à laquelle le dossier sera réfuté complet.

LOCATION SALLE ET BAR « LES CHÊNES »

NOMBRE DE TABLES SOUHAITÉ (42 disponibles) :

NOMBRE DE CHAISES (230) :

MANGE-DEBOUT (6) :

PANNEAUX (4) :

MICRO

SONORISATION :

VIDEO-PROJECTEUR :

Couverts	Quantité
Assiettes plates (230)	
Assiettes à dessert (230)	
Assiettes creuses (230)	
Fourchettes et couteaux (230)	
Cuillères à soupe (230)	
Cuillères à café (230)	
Verres à pied taille grand (460)	
Planche à pain et couteau (1)	
Tasses à café (230)	
Mange debout/ housse (2)	

Ustensiles de cuisine	Quantité
Pichets (36)	
Percolateur (2)	
Cuillères à légumes et service (18)	
Louches (25)	
Plateaux (25)	
Corbeilles à pain (24)	
Saladiers en inox (28)	
Plats gastro (7)	
Verre à pied taille moyen (100)	
Verre à vin taille petit (50)	

LOCATION SALLE ET BAR « GUSTAVE BEIGNON »

GRADINS 135 places :

FAUTEUILS (100 places) :

Couverts	Quantité	Couverts	Quantité
Assiettes plates (50)		Cuillères à café (50)	
Assiettes à dessert (50)		Verres à pied taille moyenne (100)	
Assiettes creuses (50)		Pichets plastique (4)	
Fourchettes et couteaux (50)		Corbeilles à pain (6)	
Cuillères à soupe (50)		Tasses à café (50)	

MERCI DE NOUS SIGNALER TOUTES LES ANOMALIES ET LES PETITES CASSES DE VAISSELLE !

IMPORTANT

Pour la remise des clés, veuillez contacter **Sylvie LORET au 06 14 77 25 16.**

Le Règlement intérieur des salles municipales, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

~~~

Fait à Thorigny le .....

Madame, Monsieur : .....  
(Nom et Prénom)

Le Maire,  
Alexandra GABORIAU

Signature, précédée de la  
mention « Lu et approuvé » :

Pièces à fournir :  
**- la présente convention**  
**- le règlement d'utilisation** des salles dûment signé par le bénéficiaire,  
**- l'attestation d'assurance responsabilité civile et risques locaux** fournie par le bénéficiaire, **pour la période concernée.**